



Les valeurs de la république en Tarn-et-Garonne

académie
Toulouse



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Tarn-et-Garonne



Introduction

Même si cette dynamique avait été initiée dès 2013, notamment avec la charte de la laïcité, les événements dramatiques de janvier et novembre 2015 sont venus nous rappeler la nécessité pour chacun d'entre nous de porter avec force « les valeurs de la République ».

Ces valeurs sont d'abord celles de notre devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. Mais celles-ci ne seront vivantes pour nos élèves qu'à la double condition, d'une part d'être assises sur des principes médians (la laïcité, la citoyenneté...) et des règles de vie (la Loi, les règlements, les chartes, la politesse, etc...) et d'autre part d'être incarnées par des personnes, en l'occurrence les fonctionnaires que nous sommes.

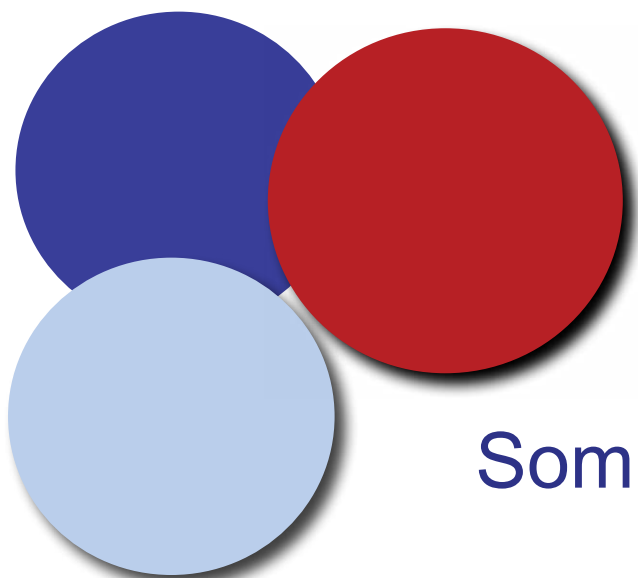
En effet, loin de nous contenter de les célébrer ou d'en discourir, il nous revient d'enseigner aux jeunes générations que la vertu républicaine consiste à accorder nos paroles et nos actes, à transporter ces valeurs dans la réalité la plus quotidienne et à viser une vie sans cesse plus juste, plus libre, plus fraternelle.

Avant tous les enseignements, la façon dont nous accueillons nos élèves, dont nous les accompagnons au quotidien, est la première façon de donner du sens, au-delà des mots, à ces valeurs toujours à conquérir. Je souhaite donc vous rendre hommage, car donner sens à ces valeurs peut nous exalter, mais cela d'abord, nous engage.

Cependant, j'ai conscience qu'au-delà de la volonté et de l'implication de chacun d'entre vous, les établissements sont sollicités de toute part. Il m'a donc paru souhaitable de proposer ce petit guide, sous forme de fiches thématiques, qui tente de clarifier les actions, les personnes ressources et les priorités à déployer dans les différents champs ayant trait aux valeurs de la République.

J'attire particulièrement votre attention sur la rubrique intitulée « ► **Des orientations académiques et départementales : une dynamique à poursuivre** », qui comporte des préconisations ou propositions que je vous invite à mettre en œuvre.

François-Xavier Pestel
Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale



Sommaire

| | |
|--|----------------------|
| Fiche 1 : la citoyenneté | p 2 |
| Fiche 2 : la laïcité | p 4 |
| Fiche 3 : la mémoire | p 6 |
| Fiche 4 : l'esprit de défense | p 8 |
| Fiche 5 : lutte contre le harcèlement | p 10 |
| Fiche 6 : lutte contre la radicalisation | p 12 |
| Fiche 7 : lutte contre la violence | p 14 |
| Fiche 8 : lutte contre les discriminations | p 18 |

Cette brochure est consultable en ligne sur l'espace professionnel de la DSDEN 82 - Rubrique Ressources / Outils de pilotage (espace codé, se munir de l'identifiant et mot de passe de messagerie).



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Tarn-et-Garonne





Le rapport entre l'École et la Citoyenneté est un rapport essentiel. L'École prépare au devenir citoyen en permettant à chaque élève de travailler à la formation de son jugement mais également de comprendre les règles qui organisent une communauté. La formation du citoyen a donc un double ancrage : le rapport aux apprentissages, d'une part, qui permet à l'élève la distanciation des opinions et la construction de son jugement et la participation à des actions concrètes, d'autre part, (CESC, CVC, CVL...) qui valorisent la dimension de la responsabilité et de l'action collective.

► Une politique nationale

- Le déploiement de l'Enseignement Moral et Civique de l'école élémentaire au baccalauréat
- La mise en place du parcours citoyen :
 - L'enseignement moral et civique
 - L'éducation aux médias et à l'information
 - La participation et l'engagement des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement
- L'instauration de la réserve citoyenne
- L'installation des CDESC dans chaque département

► Quelques actions particulières sur le département

- Forum de la citoyenneté organisé par les Francas contre les violences...
- Un rallye citoyen mobilisant les établissements du second degré (cf. fiche 3 « esprit de défense »)
- Un rallye citoyen inter-degrés piloté par l'éducation nationale est organisé le lundi 30 mai 2016 sur Castelsarrasin

► Des orientations académiques et départementales : une dynamique à poursuivre

- Mettre en place le parcours citoyen dans chaque établissement, qui pourra prendre appui sur l'outil FOLIOS, généralisé à cette rentrée.
- Etre acteur de la réserve citoyenne en :
 - sollicitant vos proches et relations pour la rejoindre et pouvoir ainsi intervenir dans les établissements.
 - sollicitant les volontaires de la [réserve citoyenne](#) pour intervenir dans les classes.

► Des personnes ressources

- Référente académique :
 - **Mme Fabienne Bontempi** : chargée de mission au pôle civique et référente académique laïcité, pole-civique@ac-toulouse.fr
- Trois personnes ressources départementales ont reçu une formation afin de vous aider dans la mise en œuvre des CESC :
 - **Mme Christine Bouvier** : infirmière, LGT Claude Nougaro : 0820883P@ac-toulouse.fr
 - **Mme Ingrid Desplats** : infirmière, collège du Pays de Serres : 0820014v@ac-toulouse.fr
 - **Mme Laurence Florencio** : assistante sociale : laurence.florencio@ac-toulouse.fr
- Personne coordonnatrice sur le CDESC :
 - **Mme Florence Villedieu** : infirmière - conseillère technique, dsden 82 : infirmiere-rdct.ia82@ac-toulouse.fr



► Des partenaires

- Les associations partenaires de l'École :
 - La JPA 82 : [site web](#) / Tél : 05.63.66.45.75 / jpa.82@orange.fr
 - Les Francas 82 : [site web](#) / Tél : 05.62.71.67.20 / francas.82@wanadoo.fr
 - L'OCCE 82 : [site web](#) / Tél : 09.63.43.85.04 / ad82@occe.coop
 - La ligue de l'enseignement 82 : [site web](#) / Tél : 05.63.63.04.20 / laligue82@orange.fr
- [La réserve citoyenne](#)

► Des instances

- Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et le CDESC (CESC départemental)
- Le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) et le Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

► Des ressources pédagogiques

- Eduscol : [Les valeurs républicaines](#)
- Eduscol : [Laïcité : principe et pédagogie](#)
- Eduscol : [L'enseignement moral et civique](#)
- Eduscol : [Éducation aux médias et à l'information et la stratégie du numérique voir](#)
- CANOPE : [Éduquer à la laïcité](#)



En tant que principe, la laïcité définit l'ouverture d'un espace public, qui n'est plus le réceptacle d'une parole révélée, mais qui au contraire conditionne à titre principal l'expression et la confrontation d'opinions divergentes, dont aucune ne peut être tenue pour vraie ou légitime a priori, mais seulement au terme d'un examen contradictoire. Ce régime réglé de l'argumentation et de la discussion implique le débat public, qui est la marque des sociétés démocratiques, par lequel s'éprouvent la consistance et la véracité des opinions exprimées,

La laïcité n'est donc pas une option politique parmi d'autres : elle rend seulement possible l'expression d'opinions diverses ou opposées susceptibles de se heurter les unes aux autres. Par là, elle substitue la polémique à la guerre.

Elle doit ainsi être comprise comme le cadre institué qui organise l'expression des désaccords, dans un débat public qui vise leur dépassement.

En tant que loi, la laïcité instaure la séparation du religieux et du politique, en identifiant la source du droit dans la capacité des citoyens à délibérer sur la règle commune en toute autonomie.

La religion ne disparaît pas pour autant de l'espace public. Si elle perd son statut de religion d'État, elle est reconnue comme opinion ou système de croyance dont l'expression est garantie par la liberté de conscience et par la liberté de culte.

► Une politique nationale

- [La charte de la laïcité](#)
- [Le livret laïcité](#)
- [Le déploiement de l'EMC](#)
- [La mise en place du parcours citoyen](#)
- [Les Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République](#)

► Quelques actions particulières sur le département

- Stages filés dans des établissements du premier et du second degré
- Interventions auprès des équipes pédagogiques (formation initiale et continue des enseignants, formation continue des membres de la communauté éducative, etc.)
- [Les murs de la laïcité au collège de Grisolles.](#)

► Des orientations académiques et départementales : une dynamique à poursuivre

- Formation des enseignants et des équipes pédagogiques



► Des personnes ressources

- Référents laïcité départementaux premier et second degrés :
 - **M. Joël Bély** : CPC EPS Castelsarrasin : cpceps-castelsarrasin.ia82@ac-toulouse.fr
 - **M. Laurent Estève** : Proviseur du lycée Claude Nougaro, Montels : Laurent.Esteve@ac-toulouse.fr
 - **Mme Viviane-Nicole Schievene** : Professeur, lycée J. de Prades, Castelsarrasin : viviane-nicole-schievene@ac-toulouse.fr
 - **M. Mustapha El-Kifani** : CPE lycée général J. de Prades, Castelsarrasin : mustapha-el-kifani@ac-toulouse.fr
 - **M. Serge Malik Salah** : principal adjoint du collège J. Jaurès Montauban : serge-malik.salah@ac-toulouse.fr
 - **M. Philippe Guisset** : CPC de la circonscription de Caussade : cpc-caussade.ia82@ac-toulouse.fr
- [Réservistes de la réserve citoyenne](#)

► Des partenaires

- **La ligue de l'enseignement 82** : [site web](#) / Tél : 05.63.63.04.20 / laligue82@orange.fr
- **L'École des Droits De l'Homme (31)** : [site web](#) / Tél : 09.82.43.31.15 / info@ecoledesdroitsdelhomme.org

► Des instances

- Groupe départemental « Valeurs de la République » présidé par le DASEN et réunissant des chefs d'établissement en tant que de besoin.

► Des ressources pédagogiques

- Le guide républicain - Collectif - Édité par Delagrave / SCEREN CNDP, 2004
- [Parcours magistère sur la laïcité](#)
- Eduscol : [Laïcité : principe et pédagogie](#)
- [Site pour vous aider à répondre aux problèmes de laïcité sur le terrain](#)
- [Enseigner les valeurs de la République, la laïcité dans l'école de la République](#) (ressource disponible sur le site de l'académie d'Orléans)



L'école a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes. En complément des enseignements, des actions éducatives s'appuient sur des temps forts, tels que des journées de commémoration ou des semaines de sensibilisation, des prix ou des concours, et constituent des supports privilégiés pour ce travail pédagogique. Elles s'inscrivent notamment dans le cadre de la lutte contre l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dont le plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme constitue un levier de première importance.

► Une politique nationale

- Désignation de référents académiques « mémoire et citoyenneté » (CF infra).
- Commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale (2014-2018) et du soixante-dixième anniversaire des combats de la Résistance, des débarquements, de la Libération et de la victoire (2013-2015) dans l'optique d'une large participation de la communauté éducative.
- Impulsion donnée aux concours scolaires : concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD) à destination des collèges et lycées organisé par les DSDEN ; concours des petits artistes de la mémoire (écoles) organisé par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC).
- Demande que soit ravivée la présence des enseignants et de leurs élèves lors des journées de commémoration, notamment :
 - **11 novembre : armistice de 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France**
 - **24 avril : journée nationale de la Déportation**
 - **8 mai : commémoration de la victoire 8 mai 1945**
 - **10 mai : journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions**
 - **27 mai : journée nationale de la Résistance**
 - **8 juin : journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine**
 - **18 juin : journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle**
 - **14 juillet : fête nationale**
 - **17 juillet : journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France**

► Quelques actions particulières sur le département

- Rallye citoyen, organisé dans le cadre du Trinôme académique, ayant pour thème en 2016 la commémoration du centenaire de Verdun.
- Labellisation, par le ministère, de 9 projets sur les 12 déposés entre 2014 et 2016 par des établissements scolaires du département.
- Augmentation de la participation des élèves au concours national de la Résistance et de la déportation : 16 établissements scolaires en 2015 (11 collèges, 4 lycées et 1 LP).

► Des orientations académiques et départementales : une dynamique à poursuivre

- Inscrire la commémoration des guerres mondiales dans le cadre de la mobilisation pour les valeurs de la République. Rendre les élèves acteurs autour d'un projet. Pour ce faire, il est important que les enseignants donnent du sens à la venue des élèves aux monuments aux morts.
- Valoriser les initiatives des écoles et des établissements.
- Mobilisation des collèges : inscription, dans le cadre des EPI, de la thématique du centenaire.



► Des personnes ressources

- **M. François ICHER** : référent académique Mémoire - inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional histoire-géographie : Francois.Icher@ac-toulouse.fr
- **M. Cédric MARTY** : chargé de mission académique pour le centenaire de la Première Guerre mondiale : Cedric.Marty1@ac-toulouse.fr
- **Mme Maryse RADOVITCH** : Référente départementale Mémoire : dppe.ia82@ac-toulouse.fr

► Des partenaires

- **Le ministère de la Défense** (direction de la mémoire du patrimoine et des archives) : [site web](#)
- **L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)** : [site web](#) / Tél (service départemental) : 05.63.63.14.18
- **Le musée de la résistance et de la déportation à Montauban** : [site web](#) / Tél : 05.63.66.03.11 / musee-resistance@ville-montauban.fr
- **Les archives départementales de Tarn-et-Garonne** : [site web](#) / Tél : 05.63.03.46.18 / archives@ledepartement82.fr
- **Les partenaires associatifs** : Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance, Association départementale des combattants volontaires de la Résistance, Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes, Association du Maquis de Lavit, Association des combattants de moins de 20 ans.

► Des instances

- Instance nationale : Mission du centenaire
- Instance académique : Comité académique du centenaire
- Instances départementales : jury du CNRD

► Des ressources pédagogiques

- Sur le thème du centenaire et de la mémoire :
 - Eduscol : [Mémoire et histoire](#)
 - Académie de Toulouse : [Le Centenaire de 1914-1918 dans l'académie de Toulouse](#)
 - Ministères dont éducation nationale : [site sur le centenaire](#)
 - Ministère de la Défense : [Mémoire des hommes](#)
 - [Bibliothèque nationale de France \(BNF\) - Gallica - Guerre 1914/1918](#)
 - [Dictionnaire en ligne des témoins de la Grande Guerre](#)
 - ONAC, musée de la résistance et de la déportation à Montauban, archives départementales de Tarn-et-Garonne (Cf. coordonnées partenaires).
- Sur le thème du concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) :
 - [Eduscol : Concours national de la Résistance et de la Déportation](#)



En 1982, les Ministres de l'Éducation nationale et de la Défense signaient un protocole qui déclarait en préambule « La notion de sécurité est indissociable en France de l'existence d'une communauté nationale façonnée par l'histoire, animée d'un véritable esprit de défense. La mission de l'Éducation nationale est d'assurer une éducation globale visant à former de futurs citoyens responsables ». L'esprit de défense et de sécurité n'est pas spontané. Il repose sur la formation d'un esprit civique et citoyen qui doit être abordée dès l'école par une éducation à la citoyenneté. L'esprit de défense est en effet inséparable de l'éducation civique globale du citoyen et, en 1988, en application du protocole de 1982, est conçue une organisation originale, décentralisée au niveau des académies, placée sous l'autorité du Recteur assisté de l'autorité militaire territoriale et du Président de l'Association régionale des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (I.H.E.D.N.). Ces structures de concertation, appelées « **Trinômes académiques** », sont particulièrement chargées de mettre en œuvre deux objectifs : encourager les initiatives visant à développer l'esprit et la culture de défense au sein du milieu scolaire et intensifier les liens entre les communautés militaires et enseignantes. En France, la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 qui ne supprime pas la conscription mais suspend le service militaire obligatoire pour les jeunes gens nés après le 31 décembre 1978, instaure un enseignement obligatoire « des principes de la défense nationale et de la défense européenne » dans le cadre des programmes d'enseignement du second degré des premier et second cycles. Avec la suspension de la conscription, l'action des trinômes académiques contribue donc, à travers la formation des enseignants aux problèmes de défense, à développer chez les jeunes français, garçons et filles, futurs adultes et à ce titre futurs citoyens, l'esprit de défense.

Comme le précise le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « l'adhésion de la nation est la condition de l'efficacité de l'appareil de défense et de sécurité et de légitimité des efforts qui lui sont consacrés ».

► Une politique nationale

Une des finalités de l'éducation nationale est d'assurer une éducation globale visant à former de futurs citoyens responsables.

- Dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC), le trinôme académique intervient dans la formation des enseignants du cycle 4 essentiellement sur la thématique « enseignement de défense ». Les 2 rubriques développées sont les suivantes :
 - « Le jugement : penser par soi-même et avec les autres » : évocation des problèmes de la paix et de la guerre dans le monde et les causes des conflits ;
 - « L'engagement : agir individuellement et collectivement » : connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale à travers la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), les citoyens et la Défense nationale, les menaces sur la liberté des peuples et la démocratie, les engagements européens et internationaux de la France.
- Le Parcours de citoyenneté mis en place après la suspension du Service national en 1997, comprend le recensement citoyen à seize ans, l'enseignement de la défense à l'école (précité), la JDC (précitée).

► Quelques actions particulières sur le département

- Rallye citoyen de Tarn-et-Garonne (collèges) organisé dans le cadre du trinôme académique : 1ère édition 2015. But : donner aux élèves des repères pour comprendre ce qu'est un citoyen responsable, avec ses droits mais aussi ses devoirs. Promouvoir et développer, chez ces jeunes gens, le sens civique, l'esprit de défense et de citoyenneté, le goût de l'effort et de l'entraide.
- Opération 2015 (écoles) : Dessins de Noël pour les soldats du 31e RG en opérations extérieures (OPEX). But : adresser aux soldats français en OPEX, éloignés de leur famille au moment de Noël et du Jour de l'An, un dessin exprimant le soutien de l'enfant auteur du dessin ou de celui de la classe. Sensibiliser les élèves au lien armée-Nation.



- Un rallye citoyen inter-degrés piloté par l'éducation nationale est organisé le lundi 30 mai 2016 sur Castelsarrasin.

► Des orientations académiques et départementales : une dynamique à poursuivre

- Faire vivre chaque année le rallye citoyen dont le premier, mis en place dans le département en 2015, fut un grand succès.

► Des personnes ressources

- **M. François ICHER** : référent académique - inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional histoire-géographie, représentant du recteur au sein du Trinôme académique, chargé du suivi général du Parcours de citoyenneté et, plus généralement, de l'enseignement de la Défense. Francois.Icher@ac-toulouse.fr
- Référents départementaux :
 - **M. Laurent Estève** : Proviseur du lycée Claude Nougaro, Monteils – Trinôme académique auprès de M. le DASEN : Laurent.Esteve@ac-toulouse.fr
 - **Mme Maryse RADOVITCH** : chef de division DSDEN 82 : dppe.ia82@ac-toulouse.fr

► Des partenaires

- **Délégation militaire départementale de Tarn et Garonne** : [site web](#) / Tél : 05.63.22.78.30
- **17e RGP de Montauban** : [site web](#) / Tél : 05.63.21.73.78 /
- **31e Régiment du génie de Castelsarrasin** : [site web](#) / Tél : 05.63.32.87.71
- **Institut des Hautes Études de Défense Nationale (I.H.E.D.N.)** : [site web](#) / Tél : 01 44 42 47 75

► Des instances

- [Le Trinôme académique](#)

► Des ressources pédagogiques

- Sur l'enseignement de l'esprit de défense :
 - [Eduscol : Enseigner la culture de défense et de sécurité](#)
 - [Eduscol : Éducation à la défense](#)
 - [Education.gouv.fr : Esprit de défense et de sécurité](#)
 - [BO spécial n° 6 du 25 juin 2015](#) – Programme d'enseignement moral et civique (cycle 4)
 - [BO n° 7 du 15 février 2007](#) - Protocole d'accord entre le ministère de la défense et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Sur l'action des trinômes académiques :
 - [La convention cadre signée le 23 juillet 2004](#) entre le ministère de la défense, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'institut des hautes études de défense nationale et l'union des associations de l'institut des hautes études de défense nationale relative aux activités des trinômes académiques.



Le harcèlement en milieu scolaire, moins visible que les violences paroxystiques comme les bagarres, les atteintes aux personnes ou bien les intrusions, dégrade, de manière insidieuse et durable, le climat scolaire au sein des écoles et des établissements.

Ses conséquences à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs.

Le directeur d'école, le principal ou le proviseur sont responsables du traitement des situations de harcèlement dans leurs établissements. Mais le repérage demeure l'affaire de tous.

Définition :

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque :

- Le ou les agresseurs agissent dans la volonté délibérée de nuire,
- Les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée,
- La relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique.

La pratique du harcèlement est inséparable de **la mise en place d'une situation de domination.**

Le «**cyber-harcèlement**» est une variante récente du harcèlement, reposant sur l'usage d'internet et des nouvelles technologies de communication.

► Une politique nationale

- Une journée nationale de lutte contre le harcèlement : tous les 5 novembre.
- N° Vert national : **3020** pour les victimes, témoins, parents.
- [Le nouveau site education.gouv.fr](http://Le.nouveau.site.education.gouv.fr) : « **Non au harcèlement** »
- Développer la formation des Ambassadeurs lycéens contre le harcèlement.
- Le prix « Non au harcèlement » - Campagne annuelle pour le 1er et second degré.

► Quelques actions particulières sur le département

- Participation des écoles et collèges au Forum départemental des Droits de l'Enfant organisé par les Francas : 17 et 18 mars 2016.
- Sensibilisation auprès des nouveaux directeurs d'école sur le traitement des situations de harcèlement par le référent départemental.
- Journée de formation organisée sur site par le référent départemental en direction du service social et médical : le 14 mars 2016.
- Les dangers d'internet en partenariat avec le Major Jean-Louis Marty et le PIJ 82 (collège de Pierre Darasse – Caussade – Niveau 5ème).
- Formation des délégués et des personnels à la médiation (collèges Azaña et Jean Jaurès – Montauban).
- Actions de prévention menées par CPE/AS/Inf (collèges Azaña – Montauban et Vercingétorix – Montech – Niveau 6ème).
- Conférence en direction des élèves avec l'intervention de la police nationale (lycée Jean de Prades – Castelsarrasin – niveau seconde).



► Des orientations académiques et départementales : une dynamique à poursuivre

- Axe 4 : Instaurer un climat scolaire favorable à la réussite : augmenter la qualité du « vivre ensemble » et entretenir un climat de bienveillance
- Sensibiliser / Former des personnels de l'éducation nationale
- Mettre en place le plan de prévention harcèlement dans les écoles et les EPLE
- Développer des actions de prévention en direction des élèves dans le cadre des CESC

► Des personnes ressources

- Référent académique :
 - **Mme Régine Fontaine** : Regine.Fontaine1@ac-toulouse.fr - Tél. : 05.36.25.83.69 .
- EMS Equipe Mobile de Sécurité : Rectorat Toulouse
 - **M. Paul Mayor** : ems@ac-toulouse.fr - Tél. : 05.36.25.71.24.
- Référents départementaux :
 - **Mme Sylvie Verzinet Campagne - 2nd degré** : assistante sociale, conseillère technique du DASEN (protection de l'enfance en danger) : ass-scol.ia82@ac-toulouse.fr - Tél. : 05.36.25.76.62.
 - **Mme Laurence Florencio - 1er degré** : assistante sociale : laurence.florencio@ac-toulouse.fr - Tél. : 05.36.25.76.62.
- Référent désigné au sein de l'équipe éducative par le chef d'établissement ou le directeur d'école. Sous leur responsabilité, il organise le traitement et contribue à la construction de la réponse. Il peut s'entourer d'une équipe ressource en interne.

► Des partenaires

- **Major Jean-louis Marty** : référent cyber-harcèlement gendarmerie nationale : jean-louis.marty@gendarmerie.interieur.gouv.fr - Tél: 05.63.22.52.60.
- **Capitaine Claude JULIEN** : officier prévention partenariat du groupement de gendarmerie départementale de Tarn & Garonne : claud.julien@gendarmerie.interieur.gouv.fr - Tél : 05.63.22.53.27.
- Référents gendarmerie / police
- **Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) de Tarn-et-Garonne** : [site web](#) / Tél : 05.63.66.11.61.
- **La ligue de l'enseignement 82** : [site web](#) / Tél : 05.63.63.04.20 / laligue82@orange.fr
- **MAES de Tarn-et-Garonne** : [site web](#) / Tél : 02.32.83.60.82.
- **L'OCCE 82** : [site web](#) / Tél : 09.63.43.85.04 / ad82@occe.coop

► Des instances

- Equipe ressource de l'établissement coordonnée par le référent désigné en interne
- Cellule de Veille / GPDS
- Le CESC
- Le CDESC

► Des ressources pédagogiques

- [Le nouveau site education.gouv.fr](http://Le.nouveau.site.education.gouv.fr) : « Non au harcèlement »
- [Réseau Canopé : Climat scolaire](#)
- [Internet sans crainte](#)
- [Site Net ecoute](#)



Qu'est-ce que la radicalisation ?

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables.

Les signes d'alerte qui doivent interpeller la communauté éducative et la famille : rupture avec la famille, les amis, changement de comportement dans les domaines alimentaire, vestimentaire, linguistique ou identitaire (propos asociaux, rejet de l'autorité, de la vie en collectivité) ; repli sur soi ; fréquentation des sites Internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste.

► Une politique nationale

- **Le plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes**, mis en œuvre depuis avril 2014, prévoit une action préventive, située en amont du phénomène de radicalisation, afin d'éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.

Le ministère de l'éducation nationale participe à ce volet préventif, pour lequel la question du repérage des situations à risque est primordiale. Un livret, outil de prévention de la radicalisation diffusé en janvier 2015 appelle les personnels à une attention particulière envers les élèves en risque de « désaffiliation » ou de déshérence.

[Voir le livret «Prévenir la radicalisation des jeunes»](#)

- **Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République :**

Mesure 10 : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation : solliciter l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour renforcer le soutien aux travaux relatifs aux causes de la radicalisation dans les sociétés contemporaines.

Appuyer au niveau européen les initiatives collectives comme celles de l'European Alliance for the social sciences and the Humanities.

- **Un numéro national d'assistance aux familles**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h (appel gratuit depuis un poste fixe) **N°Vert 0800 005 696**

► Actions préventives départementales

- Les chefs d'établissement, les directeurs d'école qui sont alertés par les équipes éducatives de changement de comportement des élèves pouvant laisser penser à une suspicion de radicalisation doivent, immédiatement et sans délai, téléphoner à la DSDEN (Cabinet ou Secrétariat Général et à leur IEN pour le premier degré) et adresser un mail à la secrétaire générale (sqia82@ac-toulouse.fr) de la DSDEN pour signaler les situations.

Ces cas seront instruits en lien avec les services compétents placés sous l'autorité du Préfet et au besoin dans le cadre de la cellule de suivi (voir infra).

- Le préfet a mis en place depuis octobre 2014 une cellule de suivi dédiée, coprésidée avec le Procureur de la République, mobilisant les services de l'Etat et les opérateurs concernés (police, gendarmerie, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse), les collectivités territoriales (services sociaux du conseil départemental), délégué au préfet dans les quartiers.



- Réunie tous les deux mois, elle fait le point sur les signalements. Son objectif est de repérer, le plus vite possible en amont, les phénomènes de radicalisation et prévoir les actions concrètes à mettre en œuvre pour enrayer ce processus.

- La première étape a consisté à nouer des contacts avec les différents professionnels issus des institutions ou des associations, susceptibles de recevoir des populations en danger de radicalisation et/ou leur famille afin de mobiliser un travail de réseau.

- La deuxième étape prévoit d'accompagner les jeunes et leur famille. Une psychologue spécialisée dans ce domaine a été recrutée par le Préfet pour conduire les entretiens et mener à bien la mission de désambragement du jeune.

► Des personnes ressources

- **Isabelle Bagnol** : référente départementale - secrétaire générale de la DSDEN : isabelle.bagnol@ac-toulouse.fr - Tél : 05.36.25.73.38.
- **Sylvie Verzinet Campagne - 2nd degré** : assistante sociale, conseillère technique du DASEN (protection de l'enfance en danger) : ass-scol.ia82@ac-toulouse.fr - Tél. : 05.36.25.76.62.

► Des partenaires

- **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)** : [site web](#) / Tél : 05.63.21.18.00 / ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr / Mme Céline PORIN, chargée de mission.
- **La Protection Judiciaire de la Jeunesse** : [site web](#) / dtpjj-montauban@justice.fr
- Police / Gendarmerie (opération « permis internet » (usage des réseaux sociaux) Major Jean-Louis Marty sur le cyber harcèlement...).

► Des instances

- Cellule de suivi départementale en préfecture,
- Groupe départemental « laïcité » éducation nationale, présidé par le DASEN et réunissant des chefs d'établissement en tant que de besoin.
- Les Conseil locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

► Des ressources pédagogiques

- [Un livret, outil de prévention de la radicalisation diffusé en janvier 2015 appelle les personnels à une attention particulière envers les élèves en risque de désaffiliation ou de déshérence](#)
- [Eduscol : Se former et s'informer sur l'Education aux médias et à l'information](#)
- [Eduscol : La protection de l'enfance et l'école](#)
- [Guide «Santé et dérives sectaires» publiée par le Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires](#)
- [Comité interministériel de prévention de la délinquance](#)



Pour Yves Alain Michaud « *il y a violence quand, dans une situation d'interaction, un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, en portant atteinte à un ou plusieurs autres à des degrés variables, soit dans leur intégrité physique, soit dans leur intégrité morale, soit dans leurs possessions, soit dans leurs participations symboliques et culturelles* ».

La notion de degré est ici essentielle, en effet, la question de la violence scolaire ne peut se réduire aux seules infractions qui pourraient être retenues au plan judiciaire. L'existence de faits graves, pénalisables, visibles ne fait aucun doute, toutefois, bien que médiatisés ils constituent des événements isolés. Pour affiner la compréhension de la violence scolaire, les termes de « bullying » et d'incivilité sont apparus pour aller au-delà de seuls crimes et délits.

Le bullying, approximativement traduit par brimades, brutalité, **harcèlement** concerne dans un premier temps les élèves entre eux, il se caractérise par son inscription dans la durée et par la mise en place d'une relation de domination. On notera que dans ce cadre la violence peut n'être qu'une menace de violence. Dans un souci d'extension on peut parler de malmenance afin d'intégrer les violences « institutionnelles ».

Le concept d'**incivilité** intègre lui aussi la notion de durée dans la mesure où il renvoie à des petites atteintes à la sécurité, des insultes, irrespects, désordres ... en somme à des micros victimations qui peuvent conduire, par exaspération, à des réactions plus explicitement violentes.

Ce sont ces deux composantes qui dégradent en grande partie le climat scolaire.

Les phénomènes de violence au sein des établissements scolaires peuvent être intra ou extra générés.

La violence est extragénérée quand il s'agit d'une importation de problématiques externes. Outre les intrusions, et les continuations au sein de l'établissement de pratiques externes (règlements de comptes, bande rivales ...), on peut considérer que c'est aussi le cas quand une personne entre dans l'établissement avec une violence qui lui est personnelle.

La violence est dite intragénérée quand elle se produit de façon réactive aux contraintes de l'institution. Les élèves qui ne parviennent pas à intégrer l'ordre scolaire et à donner un sens à leur scolarité marquent leur refus du système par de l'agitation, des bagarres répétées ... Dans le cas de la violence réactive, le sentiment d'être victime a la même importance que le fait d'être victime.

La lutte contre la violence à l'École est une des priorités du ministère de l'Éducation nationale. Pour compléter les mesures et dispositifs de prévention qu'elle met en œuvre, l'Éducation nationale renforce ses politiques partenariales.

La lutte contre la violence repose sur le respect des règles de vie dans les établissements. L'objectif est de restaurer le respect dû aux personnes, en particulier aux professeurs et aux victimes de violence, et d'aider les personnels en poste dans des établissements ou environnements difficiles.

► Les grands axes d'action pour lutter contre la violence à l'école

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République traduit l'engagement du ministère de répondre au phénomène de violence à l'école.

Une politique d'ensemble est menée afin de mettre en place les conditions favorables à une communauté éducative sereine, en ciblant notamment les établissements les plus exposés au phénomène de la violence.

On peut citer entre autres :

- **La réalisation de diagnostics de sécurité :**

Les diagnostics de sécurité présentent des préconisations d'ordre technique et organisationnel afin de sécuriser au mieux l'établissement scolaire concerné.



L'équipe mobile de sécurité du Rectorat peut venir en appui des EPLE sur ce point.

En effet, dans chaque académie, a été créée une équipe mobile de sécurité. Composée de personnes aux profils et compétences complémentaires, avec mission de garantir la sécurité et la protection des établissements scolaires, elle est placée sous l'autorité du recteur auprès de qui est nommé un conseiller sécurité.

- **Le dispositif des correspondants pour la sécurité de l'école :**

Les «correspondants police-gendarmerie sécurité de l'école» sont désignés dans tous les établissements scolaires et dans certaines écoles. Interlocuteurs habituels des chefs d'établissement, ils interviennent dans le cadre d'actions de prévention (racket, drogue...) et en situation de crise.

La liste de ces correspondants est transmise tous les ans en début d'année scolaire. A défaut vous pouvez obtenir le nom de votre référent en contactant madame Radovitch à la DPPE.

- **Le dispositif des assistants chargés de prévention et de sécurité-APS :**

Depuis la rentrée 2012, 500 assistants chargés de prévention et de sécurité sont présents, en complémentarité des équipes mobiles de sécurité, dans les établissements les plus sensibles. Par leurs actions éducatives de prévention à l'égard des élèves et des adultes et par leur présence aux côtés des équipes mobiles de sécurité en cas de crise grave dans l'établissement, ils contribuent à une amélioration qualitative du climat scolaire.

Dans le département, 2 postes sont implantés. Un au collège François Mitterrand à Moissac et l'autre sur les collèges Azaña et Olympe de Gouges à Montauban.

- **La réforme des procédures disciplinaires :**

Les procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement du second degré visent à réaffirmer le respect des règles et à limiter le recours aux exclusions temporaires de la classe ou de l'établissement et aux exclusions définitives de l'établissement afin d'éviter un processus de déscolarisation. L'accent est mis sur la responsabilisation des élèves. Voir le [lien sur Eduscol](#).

► Quelques actions particulières sur le département

- [Convention départementale](#) relative à la prévention et au signalement des incivilités et violences commises à l'intérieur et aux abords des établissements signée le 14 juin 2011 par le préfet, l'inspecteur d'académie, le procureur de la République, le commandant de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique et avenant portant sur le harcèlement. Chaque école et établissement dispose d'un référent police ou gendarmerie, dont la liste est mise à jour chaque année.
- Le **Comité Départemental d'Education à la Santé et à la Citoyenneté** a été instauré le 26 mai 2015. Il recense toutes les actions réalisées dans les établissements scolaires et pilote aussi des actions d'envergure départementale.
- Le **Conseil Départemental de la Vie Lycéenne** : piloté par l'Inspecteur en charge de l'Information et l'Orientation, Michel Kammerer, qui réunit 1 à 2 fois par an les vices présidents des C.V.L.
- Le **Forum de la citoyenneté** et le concours d'affiches organisés par les Francas.
- [Charte départementale « De maux en mots »](#): La démarche consiste à co-animer des groupes de paroles d'élèves avec une psychologue externe et l'assistante sociale de l'établissement. Elle existe depuis 1999 dans notre département.

FICHE 7 : lutte contre la violence (suite)

► Des orientations académiques et départementales : une dynamique à poursuivre

En adéquation avec l'axe 4 du projet académique : « Instaurer un climat scolaire favorable à la réussite »

- Promouvoir des projets éducatifs pour prévenir les conflits et la violence à l'École
- Prendre appui sur des équipes ressources académiques destinés à intervenir d'une manière adaptée auprès des établissements.
- Privilégier les réponses éducatives.

► Des personnes ressources

- **Isabelle Bagnol** : référente départementale - secrétaire générale de la DSDEN : isabelle.bagnol@ac-toulouse.fr - Tél : 05.36.25.73.38.
- **Sylvie Verzinet Campagne - 2nd degré** : assistante sociale, conseillère technique du DASEN (protection de l'enfance en danger) : ass-scol.ia82@ac-toulouse.fr - Tél. : 05.36.25.76.62.
- **Mme Florence Villedieu** : infirmière - conseillère technique, dsden 82 : infirmiere-rdct.ia82@ac-toulouse.fr - Tél: 05.36.25.76.62.
- **Michel Kammerer** : I.E.N chargé de l'information et de l'orientation : ienio82@ac-toulouse.fr - Tél : 05.36.25.73.38.
- **Jean-Christophe d'Albis de Razengues** : Chef de service DAFG en charge du volet sécurité. Il pilote et coordonne l'action des conseillers de prévention : dafg.ia82@ac-toulouse.fr - Tél : 05.36.25.72.72.
- **Evelyne Priam** : Chargée de communication DSDEN 82 pour le recensement des événements : cabcom.ia82@ac-toulouse.fr - Tél : 05.36.25.73.99.
- **Paul Mayor de l'Equipe Mobile de Sécurité du rectorat de Toulouse** : L'EMS contribue au suivi des grandes orientations de la politique académique et nationale en matière de sécurisation des établissements scolaires. Pour le saisir, faire un courriel à l'attention de la rectrice : ems@ac-toulouse.fr (mettre en copie la DSDEN 82) - Tél : 05.36.25.71.24.

► Des partenaires

- **La Protection Judiciaire de la Jeunesse** : [site web](#) / dtppj-montauban@justice.fr
- Police et gendarmerie
- Préfecture
- Les associations partenaires de l'École :
 - **La JPA 82** : [site web](#) / Tél : 05.63.66.45.75 / jpa.82@orange.fr
 - **Les Francas 82** : [site web](#) / Tél : 05.62.71.67.20 / francas.82@wanadoo.fr
 - **L'OCCE 82** : [site web](#) / Tél : 09.63.43.85.04 / ad82@occe.coop
 - **La ligue de l'enseignement 82** : [site web](#) / Tél : 05.63.63.04.20 / laligue82@orange.fr

► Des instances

- Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- Le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) et le Conseil de la Vie Collégienne (CVL)
- Cellule de suivi départementale en préfecture
- Commissions internes DSDEN : cellule de veille et d'orientation pour les élèves exclus pilotée par le DOSCO.



► **Des ressources pédagogiques**

- [La campagne de lutte contre le harcèlement à l'école, lancée fin novembre 2013](#)
- [Le guide relatif à la cyberviolence entre élèves](#)
- Eduscol : [Prévention de la violence en milieu scolaire](#)
- Eduscol : [Le climat scolaire](#)

► **Quelques textes officiels pour agir contre la violence dans le système scolaire**

- [Refondation de l'école de la République](#)
- [Prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire](#)
- [Protection des élèves en milieu scolaire](#)
- [Application de la règle](#)
- [Aide aux victimes](#)
- [Famille](#)
- [La réforme des procédures disciplinaires](#)



Discrimination

Le sens du terme « **discrimination** » est à l'origine neutre, synonyme du mot « distinction », mais il a pris, dès lors qu'il concerne une question sociale, une connotation péjorative, désignant l'action de distinguer de façon injuste ou illégitime, comme le fait de séparer un individu ou un groupe social des autres en le traitant plus mal.

Là où devrait prévaloir une égalité entre individus, l'un d'entre eux est traité de manière différente (et négative) sur la base d'un ou plusieurs critères illégitimes (sexe, religion, appartenance ethnique, apparence physique ...). La discrimination est donc une violation du principe d'égalité.

La constitution d'une discrimination suppose donc deux éléments :

- un champ de concurrence entre candidats, normé par des critères objectifs (le Droit).
- l'utilisation d'un critère étranger à la matière, un critère illégitime, pour différencier les candidats (le fait).

Le premier élément, qui peut être identifié à une égalité des chances, relève d'un *droit* (légal ou fondé sur un consensus explicite ou implicite).

Le second élément est un *fait* qui vient contredire l'égalité supposée. Ce fait montre que la concurrence était en fait faussée, puisque la sélection ne s'est pas faite en vertu d'une différence reconnue comme acceptable entre les candidats.

► Une politique nationale

- [Orientation des filles](#)
- [Stop discrimination \(site interministériel\)](#)
- [Valeurs de la république : lutte contre les pratiques discriminatoires](#)

► Quelques actions particulières sur le département

- Expo itinérantes « Des métiers pour elle et lui » (réservation auprès de la directrice du CIO de Castelsarrasin) « femmes résistantes contemporaines » jeu d'affiches géré par les Francas, réservation possible auprès de l'IEN IO 82.
- Lutte contre les discriminations sociales : Choix de l'orientation fin 3ème, Formation à la différenciation pédagogique, Ateliers relais.

► Des personnes ressources

Correspondants Egalité :

- **1er degré - Patrice Lopez** : CPC EPS de la circonscription de Montauban Centre : ia82.mtban1.eps@ac-toulouse.fr
- **2nd degré - Sylvie Baylac** : Proviseure adjointe du lycée François Mitterrand, Moissac : baylac.sylvie@sfr.fr



► Des partenaires

- **Les Francas 82** : [site web](#) / Tél : 05.62.71.67.20 / francas.82@wanadoo.fr
- **Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 82** : [site web](#) / Tél : 05.63.03.28.78 / udaf@edaf82.fr. Poste d'intervenant rattaché à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes. S'adresse à toute victime de violences intrafamiliales sur le département.
- **Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) de Tarn-et-Garonne** : [site web](#) / Tél : 0563661161.

Leur missions: favoriser l'**égalité entre filles et garçons**, éduquer les jeunes afin de prévenir les comportements sexistes et violents, mobiliser les équipes éducatives et les jeunes vers une orientation professionnelle diversifiée, promouvoir l'histoire des droits des femmes et lutter contre les discriminations sexistes.

► Des instances d'éducation préventive :

- Le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)
- Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

► Des ressources pédagogiques :

- Ressources généralistes :

- [Defenseurdesdroits.fr : Lutter contre les discriminations](#)

- [Service-public.fr : Que faire en cas de discrimination](#)

- [Observatoire des discriminations](#)

- [Eduscol : Les valeurs républicaines à l'école](#)

- [Institut français de l'éducation : Discriminations et inégalités à l'école](#)

- [Réseau National de Lutte contre les Discriminations à l'école](#)

- [Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire](#)

- Lutte pour l'égalité entre fille et garçon :

- [Eduscol : Les enjeux de l'égalité filles - garçons](#)

- [Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École](#)

- [Canopé : Outils égalité filles / garçons](#)

- [Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes : Lutte contre les stéréotypes](#)

- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme :

- [Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme 2012- 2014](#)

- [Edurespect.info : Les formes de discrimination et de racisme](#)

- Lutte contre les inégalités sociales : [Éducation : l'orientation accentue les inégalités sociales](#)

- Lutte contre l'homophobie : [Education.gouv.fr : Lutte contre l'homophobie](#)